

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES
Avenue Lagailou
32220 LOMBEZ

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 AVRIL 2014

Présents : DAIGNAN Christian, CRESCENT Nathalie, TOURNAN Jean-Claude, TRAVERSE Michel, BONNAFOUS Henri, WORZNIACK Daniel, REVEIL Thierry, LONDRES Anne-Marie, COT Jean-Pierre, DELORT Sophie, TOMASIN Alain, BEYRIA Christine, GINESTET Stéphane, , RIBES Bernard, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, LAGARDE Jean-Georges, LAREE Guy, LARRIEU Didier, BONNEFOI Thierry, STEFFEN Michel, SANCERRY Alain, LAFFITEAU Alain, DAUBERT Bernard, BEYRIA Bernard, BROCAS Bernard, DELIEUX Gérard, DAMBIELLE Raymonde, FORNELLI André, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, DUPIRE Huguette, LAFFONTAN Jean-Pierre, DAROLLES-ROUDIE Josette, BISOGNANI Marie-Christine, FACCA Jacques, , ZAMUNER Michel, LACROIX Maryse, MAHO Patrick, TAULET Thérèse, MIMOUNI Jean-Luc.

Absents ou excusés ayant donné procuration : LOUBON Jean, MARQUET Marielle, BESSAT Alain.

Absents ou excusés sans procuration :

Assistait également à la réunion : Madame Christine Picamilh, Directrice générale des services.

Monsieur LEFEBVRE remercie Frédéric DANFLOUS, Maire de Sabaillan et les membres de son conseil municipal d'accueillir cette séance du conseil communautaire.

1- Installation du Conseil Communautaire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Hervé, Président sortant, qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, a déclaré installés ces délégués dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Monsieur TRAVERSE Michel, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Un secrétaire de séance, Monsieur Alain TOMASIN est désigné,

Deux assesseurs sont nommés : Madame LACROIX Maryse et Monsieur BROCAS Bernard.

2- Election du Président :

Monsieur TRAVERSE lance un appel à candidature pour la Présidence du Conseil Communautaire
Monsieur LEFEBVRE Hervé se déclare candidat

Monsieur FACCA Jacques se dit surpris par cette candidature, déplore qu'il n'y ait pas eu de réunion préparatoire. Il soulève le cumul des mandats du candidat Lefebvre et craint l'hégémonie de Samatan. Il regrette qu'il n'y ait pas de candidat d'une petite commune.

Monsieur FACCA Jacques se porte candidat.

Monsieur BONNEFOI Thierry demande aux candidats de donner les grandes lignes de leur programme.

Monsieur TRAVERSE répond qu'il n'est pas possible de définir un programme il se fait au jour le jour.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 44
- bulletins blancs : 0
- bulletin nul : 1

ont obtenus :

- M. LEFEBVRE Hervé : 32 voix

- M. FACCA Jacques : 11 voix
- Nul : 1

Monsieur M. LEFEBVRE Hervé, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président, et a été installé.

Monsieur LEFEBVRE Hervé remercie les élus pour leur confiance. Il fait une brève rétrospective des 18 derniers mois et se dit satisfait du travail accompli par tous les élus dans un climat de sérénité retrouvée.

Il souhaite poursuivre à travailler dans la confiance et l'intelligence collective.

Il confirme que le programme ne peut être établi pour 6 ans il faut être opportuniste.

Le premier problème, sera la maîtrise des finances il y aura des choix à faire et il faudra aller chercher les subventions. Il ne faut surtout pas opposer écoles et voirie.

L'aménagement de territoire sera aussi un volet important avec le numérique.

L'économie devra être développée bien que morose actuellement. Il souligne que le contexte a changé depuis son élection précédente en 2012, les finances étant assainies et le climat apaisé.

3- Fixation du nombre de Vice-Présidents

Monsieur le Président rappelle la disposition de l'article L5211.10 du CGCT qui dispose que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant de l'EPCI.

Il ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif total, ni excéder 15 vice-présidents.

Monsieur le Président propose de passer de 4 à 5 le nombre de vice-présidents. La compétence école est très lourde et pourrait être scindée. L'idée est de créer une vice-présidence spécifique pour la restauration scolaire.

Monsieur MIMOUNI Jean Luc demande de rappeler les compétences des vices présidents.

Monsieur LEFEBVRE Hervé présente :

- Vice- présidence chargée de la voirie
- Vice- présidence chargée des finances
- Vice- présidence chargée de l'enfance, petite enfance et jeunesse
- Vice -présidence chargée de la restauration scolaire
- Vice- présidence chargée de l'aménagement du territoire

A l'unanimité le Conseil Communautaire décide de fixer à **5 le nombre de Vice-présidents.**

4- Election des Vices Présidents ;

Election du 1^{er} vice-président.

Après un appel de candidature, un seul conseiller et candidat : **Monsieur SANCERRY Alain.**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs : 5
- Bulletins nuls : 3

Monsieur SANCERRY Alain est élu avec : 36 voix

Monsieur SANCERRY Alain, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} vice-président et président de la commission voirie.

Remerciements de Monsieur SANCERRY Alain

Election du 2^{ème} vice-président.

Après un appel de candidature, un seul conseiller et candidat : **Monsieur Jean-Pierre COT.**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls : 3

Monsieur COT Jean-Pierre est élu avec : 38 voix.

Monsieur COT Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} vice-président et président de la commission finances.

Remerciements de Monsieur COT Jean Pierre

Election du 3^{ème} vice-président.

Après un appel de candidature, un seul conseiller et candidat : **Monsieur LACOMME Pierre.**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs : 9
- Bulletins nuls : 2

Monsieur LACOMME Pierre est élu avec : 33 voix.

Monsieur LACOMME Pierre, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} vice-président et président de la commission restauration scolaire.

Monsieur LACOMME Pierre a été immédiatement installé.

Remerciements de Monsieur LACOMME Pierre

Election du 4^{ème} vice-président.

Après un appel de candidature, un seul conseiller et candidat : **Monsieur FORNELLI André.**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs : 6
- Bulletins nuls : 4

Monsieur FORNELLI André est élu avec 34 voix.

Monsieur FORNELLI André, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} vice-président et président de la commission Ecole Enfance Jeunesse.

Monsieur FORNELLI André a été immédiatement installé.
Remerciements de Monsieur FORNELLI André

Election du 5ème vice-président.

Après un appel de candidature, un seul conseiller et candidat : **Monsieur DAIGNAN Christian.**

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 44
- Bulletins blancs : 3
- Bulletins nuls : 3

Monsieur DAIGNAN Christian a été élu avec 38 voix.

Monsieur DAIGNAN Christian, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} vice-président et président de la commission Economie-Aménagement de l'espace.

Monsieur DAIGNAN Christian a été immédiatement installé.

Remerciements de Monsieur DAIGNAN Christian

5- Election du bureau ;

A l'unanimité, le bureau de la Communauté de communes a été élu comme suit :

Mr LEFEBVRE Hervé
Mr SANCERRY Alain
Mr COT Jean-Pierre
Mr LACOMME Pierre
Mr FORNELLI André
Mr DAIGNAN Christian
Mme TAULET Thérèse
Mr LAFFITEAU Alain
Mr LAREE Guy
Mr TRAVERSE Michel
Mme DAMBIELLE Raymonde
Mr WORZNIACK Daniel
Mr RIBES Bernard
Mr TOURNAN Jean-Claude
Mr LARRIEU Didier
Mr MAHO Patrick

6- Fixation du montant des indemnités du Président et des Vices Présidents ;

Le conseil communautaire à l'unanimité fixe le montant des indemnités comme suit : (taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique)

Président :	41,25 % de l'indice 1015 soit 1 568.11€ brut
1^{er} Vice-Président :	16,50 % de l'indice 1015 soit 627.24€ brut
2^{ème} Vice-Président :	16,50 % de l'indice 1015 soit 627.24€ brut
3^{ème} Vice-Président :	16,50 % de l'indice 1015 soit 627.24€ brut
4^{ème} Vice-Président :	16,50 % de l'indice 1015 soit 627.24€ brut
5^{ème} Vice-Président :	16,50 % de l'indice 1015 soit 627.24€ brut

7- Composition de la Commission d'appel d'offres ;

A l'unanimité la commission d'appel d'offres est élue comme suit :

Le Président, - Hervé LEFEBVRE
Membres titulaires : - Jean-Claude TOURNAN
- Jean-Pierre COT
- Alain SANCERRY

Membres suppléants : - Bernard RIBES
- Guy LAREE
- Pierre LACOMME

8- Questions diverses.

Monsieur BONNEFOI souhaiterait que l'association des Maires soit saisie du problème de la suppléance des délégués communautaires, il doit être obligatoirement 1^{er} adjoint et ne peut démissionner. Cette disposition a suscité des difficultés et pourrait être modifiée. L'assemblée est tout à fait d'accord avec cette observation.

La séance est levée à 23 heures 45